

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **12 décembre 2022 à 20 h**, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Tessier, conseillère n° 2

404-12-2022 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 12 décembre 2022 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

405-12-2022 **2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1

Madame Julie Tessier, conseillère n° 2

Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3

Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5

Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 20 h, le 12 décembre 2022, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement CV. 578 – Taxation 2023
5. Adoption du règlement CV. 579 – Animaux
6. Demande de dérogation pour animaux – Règlement CV. 579
7. Avis de motion du règlement CV. 577 – Accès, utilisation et bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel
8. Dépôt du premier projet de règlement CV. 577 – Accès, utilisation et bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel
9. Appui au Centre de service scolaire des Samares – Implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel
10. Embauche d'un journalier – Kevin Rousseau
11. Aide financière pour les élèves du cours option d'éducation physique – École secondaire Bermon
12. Aide financière pour les élèves de secondaire 5 – École secondaire Bermon
13. Demande de financement – Centre culturel Desjardins à Joliette
14. Contrat pour la programmation – Festival d'été de Saint-Gabriel 2023
15. Période de questions
16. Levée de la séance

Donné à Saint-Gabriel, ce 8 décembre 2022.

406-12-2022 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 12 décembre 2022 soit et est adopté tel que présenté, en retirant les points suivants :

9. Appui au Centre de service scolaire des Samares – Implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel
14. Contrat pour la programmation – Festival d'été de Saint-Gabriel 2023

Adoptée à l'unanimité

407-12-2022 4. ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 578 – TAXATION 2023

ATTENDU QUE le conseil doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément à l'adoption de ce budget;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement CV. 578 concernant la taxation 2023 ont été donnés lors de la séance du 5 décembre 2022, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro CV. 578 concernant la taxation 2023 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

408-12-2022 5. ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 579 – ANIMAUX

ATTENDU QUE des erreurs apparaissent et des oublis ont été faits dans le règlement CV. 563 concernant les animaux;

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné le 5 décembre 2022 pour le règlement CV. 579 concernant les animaux.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu :

QUE le conseil de la ville adopte le règlement CV. 579 concernant les animaux, tel que déposé;

QUE le présent règlement remplace et abroge le règlement CV. 563.

Adoptée à l'unanimité

409-12-2022 6. DEMANDE DE DÉROGATION POUR ANIMAUX – RÈGLEMENT CV. 579

ATTENDU QUE le règlement CV.579 autorise la garde de deux (2) chiens maximum par foyer;

ATTENDU QUE l'article 3.16 de la Section II du règlement CV. 579 prévoit une clause qui donne l'autorisation au conseil municipal de fixer par résolution toute autre condition;

ATTENDU la demande de dérogation de madame Jessy Catracchia du 308, rue Saint-Gabriel.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil procèdent à l'adoption de la dérogation au règlement CV.579 régissant la possession et la garde d'animaux, accordée à Jessy Catracchia pour la garde de trois (3) chiens, alors que le règlement autorise un maximum de deux (2) chiens par foyer;

QUE cette dérogation soit valide pour les chiens que Madame Catracchia a présentement. Advenant le départ d'un chien des chiens, elle devra se conformer au règlement et garder deux (2) chiens maximum;

QUE cette dérogation soit valide conditionnellement à ce que Madame Catracchia acquitte les frais exigibles pour l'achat de trois (3) licences;

QUE la présente dérogation soit annulée si une plainte est fondée envers la situation de Madame Catracchia;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'inspecteur Canin.

Adoptée à l'unanimité

410-12-2022 **7. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT CV. 577 – ACCÈS, UTILISATION ET BON ORDRE DE LA PLAGE DE SAINT-GABRIEL**

AVIS DE MOTION est donné par Richard Blouin, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 577 concernant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel.

411-12-2022 **8. DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CV. 577 – ACCÈS, UTILISATION ET BON ORDRE DE LA PLAGE DE SAINT-GABRIEL**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le règlement CV. 577, lequel porte l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE le conseil de la ville adopte le projet de règlement CV. 577 concernant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la Plage de Saint-Gabriel, tel que déposé;

QUE ce règlement abroge tout autre règlement précédent concernant la plage (CV. 33, CV. 46, CV. 107 et CV. 108).

Adoptée à l'unanimité

RETIRÉ **9. APPUI AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL**

412-12-2022 **10. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER – KEVIN ROUSSEAU**

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de Monsieur Kevin Rousseau à titre de salarié journalier hors plancher d'emploi à compter du 17 octobre 2022;

QUE Monsieur Kevin Rousseau soit rémunéré selon la convention collective en vigueur et soit sous l'autorité du directeur des travaux publics, Simon Gariépy.

Adoptée à l'unanimité

413-12-2022 **11. AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉLÈVES DU COURS OPTION D'ÉDUCATION PHYSIQUE – ÉCOLE SECONDAIRE BERMON**

ATTENDU QUE l'École secondaire Bermon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer les activités des élèves du cours option d'éducation physique;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **1 240 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **1 240 \$** à l'École secondaire Bermon.

Adoptée à l'unanimité

414-12-2022 12. AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉLÈVES DE SECONDAIRE 5 – ÉCOLE SECONDAIRE BERMON

ATTENDU QUE l'École secondaire Bermon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer les activités des élèves de secondaire 5 dans le cadre du cours d'éducation physique plein-air;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **1 600 \$**.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **1 600 \$** à l'École secondaire Bermon.

Adoptée à l'unanimité

415-12-2022 13. DEMANDE DE FINANCEMENT – CENTRE CULTUREL DESJARDINS DE JOLIETTE

ATTENDU la réception d'une demande du Centre culturel Desjardins de Joliette nous sollicitant pour une contribution financière au fonctionnement du centre.

Il est unanimement résolu :

QUE les membres de ce conseil n'acceptent pas la proposition du Centre culturel Desjardins de Joliette de demande de soutien financier au fonctionnement du centre déposée à la Ville de Saint-Gabriel;

QUE la ville transmette la demande du Centre culturel Desjardins de Joliette au Centre sportif et culturel Brandon.

Adoptée à l'unanimité

RETIRÉ 14. CONTRAT POUR LA PROGRAMMATION – FESTIVAL D'ÉTÉ DE SAINT-GABRIEL 2023

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

416-12-2022 16. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 12 décembre 2022 soit levée à 20h50.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 13^e jour de décembre 2022.

Gaétan Gravel
Maire